

## Décision relative à une modification de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

**N° AMM : FR-2022-0059**

*Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application, et notamment de son article 48, paragraphe 1, point c,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides **INSECTOSEC BPF BIOFA**,*

*de la société*

*Biofa GmbH*

*Vu le courrier de l'Anses du 7 novembre 2024 pour la société Biofa GmbH,*

*Considérant que des noms commerciaux de produits de la famille de produits biocides comportent des termes trompeurs et par conséquent ne sont pas conformes à l'article 69, paragraphe 2 du règlement (UE) 528/2012 ou ne sont pas en accord avec le document des Autorités Compétentes (CA-June23-Doc.4.9-Final);*

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est modifiée** en France et dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### **Article 2**

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 7 avril 2032.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) n°528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**anses**

A Maisons-Alfort, le 23/12/2024

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

### Partie I. - Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

<b>Nom commercial</b>	INSECTOSEC BPF BIOFA
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	-

##### 1.2. Type de famille de produits

<b>Types de produit</b>	TP18
-------------------------	------

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	BIOFA GMBH
	<b>Adresse</b>	RUDOLF-DIESEL-STRASSE 2 D-72525 MÜNSINGEN ALLEMAGNE
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059	
<b>Date d'autorisation</b>	11/07/2022	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	07/04/2032	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

<b>Nom du fabricant</b>	BIOFA GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	RUDOLF-DIESEL-STR. 2 D-72525 MÜNSINGEN ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BIOFA GMBH RUDOLF-DIESEL-STRASSE 2, 72525 MÜNSINGEN, ALLEMAGNE
	FORMICHEM ANNA-VON-PHILIPP-STR. B33, 86633 NEUBURG A.D. DONAU ALLEMAGNE
	1 NARVIK ROAD SUTTON FIELDS IND. EST. HU7 0AB HULL ROYAUME-UNI
	AEROSOL SERVICE GMBH HELMSTEDTER STR. 58 C 38126 BRAUNSCHWEIG ALLEMAGNE

	AEROLUB BP67, ZA DU MOULIN D'ANGEAN RUE PAUL JOURNEE 60240 CHAUMONT EN VEXIN FRANCE
--	---

<b>Nom du fabricant</b>	THESEO DEUTSCHLAND GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	KOLPINGSTRASSE 4, 49835 WIETMARSCHEN ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	FORMICHEM GMBH ANNA-VON-PHILIPP-STRASSE 33 B, 86633 NEUBURG AN DER DONAU ALLEMAGNE

<b>Nom du fabricant</b>	NATTARO LABS AB
<b>Adresse du fabricant</b>	MEDICON VILLAGE, SE- 223 81 LUND SUEDE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	NOLATO LÖVEPAC AB, RINGVÄGEN 5, SE-286 73 SKÅNES FAGERHULT SUEDE

### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Dioxyde de silicium (dioxyde de silicium/kieselguhr)
<b>Nom du fabricant</b>	BIOFA GMGH
<b>Adresse du fabricant</b>	RUDOLF-DIESEL-STR. 2, 72525 MÜNSINGEN ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	MINE A CIEL OUVERT DANS LA PROVINCE DE GUANCASTE, COSTA RICA

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2	100
Isopropanol	Propan-2-ol	Co-formulant	67-63-0	200-661-7	0	29,9

### 2.2. Type de formulation

DP – Poudre pour poudrage (Méta RCP 1)  
WP – Poudre mouillable (Méta RCP 2 & 6)  
AE – Aérosol (Méta RCP 3)  
AL – Autre liquide (Méta RCP 4)  
XX – Autre (Méta RCP 5)

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 1

#### 1.1. Identification du Méta RCP 1

<b>Identification</b>	Méta RCP 1
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 1</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

### 2.2. Type de formulation

DP - Poudre pour poudrage
---------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette* P102 : Tenir hors de portée des enfants* P103 : Lire l'étiquette avant utilisation* P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau *Requis pour les usages non-professionnels
------	--

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Poudrage par pulvérisation sur les surfaces contre les insectes rampants et les poux rouges des volailles**

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes rampants dont <ul style="list-style-type: none"> <li>- Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe)</li> <li>- Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe)</li> <li>- Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)</li> </ul> Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur dans les poulaillers, dans les zones industrielles et collectivités et dans les maisons privées
Méthode(s) d'application	Poudrage en pulvérisation sur les surfaces (blattes, poux rouges des volailles et fourmis) et dans les fissures et crevasses (blattes uniquement)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Insectes rampants dont blattes et fourmis : 7 g/m <sup>2</sup>  Poux rouges des volailles en traitement préventif et curatif : 50 g/m <sup>2</sup> Fréquence : minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p><u>Pour les professionnels :</u>  Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton  Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13 L  Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD  Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg HDPE dans un sac en papier  Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200 g avec parois interne en aluminium  Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g</p> <p><u>Pour les non-professionnels :</u>  Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g  Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g  Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200 g avec parois interne en aluminium  Emballage incluant une cuillère de mesure  Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton  Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L  Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD</p>

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement contre les insectes rampants dont les blattes : appliquer sur les surfaces, fissures et crevasses et les chemins des insectes.</li> <li>- Traitement contre les fourmis : appliquer sur les chemins des fourmis.</li> <li>- Traitement contre les poux des volailles : appliquer sur les surfaces, et notamment dans les endroits où les</li> </ul>
---

poux rouges peuvent se cacher.

- En préventif, appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m<sup>2</sup>).
- En curatif, appliquer sur des surfaces infestées en l'absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m<sup>2</sup>).
- Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.
- L'efficacité peut être observée dans un délai de 1-3 semaines.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

##### **Poulaillers :**

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.

##### **Zone industrielle et maisons :**

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- À utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.

##### **Professionnels :**

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

##### **Non professionnels :**

- Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour.
- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 – Poudrage par versement, traitement en barrière contre les insectes rampants, y compris les fourmis**

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe) Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur dans les zones industrielles, collectivités et dans les maisons privées
Méthode(s) d'application	Poudrage par versement, création d'une barrière
Dose(s) et fréquence(s) d'application	7 g/m (largeur de la barrière 1 – 3 cm) Fréquence: minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Boite shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium Boite shaker en PET de 500 mL-100 g  Emballage incluant une cuillère de mesure : Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD

##### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Créer une barrière sur les chemins et les sites d'entrée des insectes, et dans les endroits où le produit ne peut pas être facilement enlevé.
- Appliquer à une courte distance sur le sol pour créer une barrière d'une largeur de 1 à 3 cm.
- Remplir le dispositif d'application avec une cuillère doseuse.
- L'efficacité peut être observée dans les 1-3 semaines.

##### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- L'application ne peut être effectuée qu'avec le dispositif de saupoudrage, fourni avec l'emballage. Ne pas appliquer directement à partir du paquet.
- Limiter l'utilisation sur une journée à une barrière de 2 m maximum.



- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

**4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

**4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

**4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

**4.3. Description de l'usage**

**Tableau 3. Usage # 3 – Traitement par poudrage des nids et traitement barrière, contre les fourmis**

<b>Type de produit</b>	TP18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur et extérieur Dans et autour des maisons privées
<b>Méthode(s) d'application</b>	Poudrage, création d'une barrière. Ce produit s'applique autour de l'entrée des nids et sur les chemins parcourus par les fourmis. Traitement barrière. Ce produit s'applique sur les chemins parcourus par les fourmis et autour des points d'entrée des fourmis
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Traitement des nids par saupoudrage : 5 g / nid Traitement en barrière : 7 g / m - largeur de la barrière 1 – 3 cm
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Pour les professionnels : Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg HDPE dans un sac en papier Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g  Pour les non-professionnels : Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium.

	Boite shaker en PET de 500 mL-100 g Emballage incluant une cuillère de mesure : Sac en PEBD 2kg dans une boîte en carton Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD
--	--

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer le produit uniquement par temps sec à l'extérieur. Ne pas appliquer le produit en cas de pluie dans les prochaines 24 heures.</li> <li>- Pour un nid avec plusieurs entrées, appliquer le produit uniformément sur toutes les entrées.</li> <li>- Répéter le traitement après 24 h quand le produit a été retiré par les fourmis.</li> <li>- Ne pas appliquer plus de 3 fois/nid.</li> <li>- L'efficacité est observée en 1 à 3 semaines.</li> <li>- Remplir le dispositif d'application avec la cuillère doseuse, ou appliquer pour un traitement en barrière avec la cuillère doseuse.</li> <li>- Pour utilisateurs professionnels : Le contenu des sacs et des seaux peut d'abord être transféré dans un flacon verseur, ou être appliqué directement avec une cuillère doseuse.</li> <li>- Pour utilisateurs non professionnels : Le contenu des sacs et des seaux peut d'abord être transféré dans un flacon verseur fourni avec l'emballage avant application, ou être appliqué directement avec la cuillère doseuse fournie avec l'emballage.</li> </ul>
--

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.</li> <li>- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.</li> <li>- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.</li> <li>- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.</li> <li>- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.</li> </ul> <p><b>Professionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).</li> <li>- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).</li> <li>- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).</li> <li>- Porter un écran/visière.</li> </ul> <p><b>Non professionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se laver les mains après utilisation.</li> <li>- Respecter les instructions d'utilisation.</li> </ul>
---

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1
---

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1
---

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

-

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : en cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom(s) commercial(aux)</b>	
	<p>INSECTOSEC  AMEISENMITTEL  STOP RAMPANTS  ANTI RAMPANTS  LUTTE FOURMIS  INSECTICIDE POUX ROUGE  INSECTICIDE POUDRE TERRE DE DIATOMÉE  DIATERRANTS  DIATOSECT P  TERRE DE DIATOMÉE  MILBEN STOP  MILBEN &amp; UNGEZIEFER FREI  MILBEN FREI  UNGEZIEFER EX  INSECTICIDE RAMPANTS  RÖHNFRIED KIESELGUR PULVER  IDAPLUS KIESELGUR PULVER  IDAPLUS KIESELGUR  VERMIN STOP  ANTI-FOURMIS POUDRE DE DIATOMÉE  DIATO PX  RAMPANT TERRE DE DIATOMÉE 3071  DIATOMÉE  TERRE DE DIATOMÉE  ORO TERRE DE DIATOMÉE  K.PRO TERRE DE DIATOMÉE  KAPO TERRE DE DIATOMÉE  KAZO TERRE DE DIATOMÉE  STARWAX TERRE DE DIATOMÉE  STARWAX THE FABULOUS TERRE DE DIATOMÉE  POUDRE DIATOMÉE  DIATOMÉE P  TERRE DE DIATOMÉE P  ORO TERRE DE DIATOMÉE P  K.PRO TERRE DE DIATOMÉE P  KAPO TERRE DE DIATOMÉE P  KAZO TERRE DE DIATOMÉE P  STARWAX TERRE DE DIATOMÉE P  STARWAX THE FABULOUS TERRE DE DIATOMÉE P  PARASECT SIL  INSECTICIDE POUDRE DIATOMÉE  POUDRE FOURMIS DIATOMÉE  POUDRE POUX ROUGE DIATOMÉE  TERRE DE DIATOMÉE INSECTICIDE POUDRE  AFOURMI DP  FOR BUG P</p>

	<p>ACTO TERRE DE DIATOMÉE POUFRE MORTIS TERRE DE DIATOMÉE POUFRE SUBITO TERRE DE DIATOMÉE POUFRE WINDHAGER AMEISEN-STOPP POWDER AMEISENFREI UNGEZIEFERFREI AMEISENFREI PULVER UNGEZIEFERFREI PULVER AMEISEN STOP UNGEZIEFER STOP SEDUMIN AMEISEN PULVER SEDUMIN UNGEZIEFER PULVER SEDUMIN UNGEZIEFERFREI SEDUMIN AMEISENFREI BIOJA UNGEZIEFERFREI DEHNER AMEISENFREI DEGRO AMEISENFREI DEHNER AMEISEN-STOP DEGRO AMEISEN-STOP DEHNER UNGEZIEFERFREI DEGRO UNGEZIEFERFREI POUDRE TERRE DE DIATOMÉE ORO POUFRE TERRE DE DIATOMÉE K.PRO POUFRE TERRE DE DIATOMÉE KAPO POUFRE TERRE DE DIATOMÉE KAZO POUFRE TERRE DE DIATOMÉE STARWAX POUFRE TERRE DE DIATOMÉE STARWAX THE FABULOUS POUFRE TERRE DE DIATOMÉE DEHNER UNGEZIEFER-STOP DEGRO UNGEZIEFER-STOP GRANDIOL AMEISEN-STREUPULVER GRANDIOL UNGEZIEFER-STREUPULVER VERMINIX POWDER NATTARO BUG DUST SERPA DIATOMÉE HOME &amp; GARDEN CRAWLING INSECT KILLER DOFF HOME &amp; GARDEN CRAWLING INSECT KILLER STOP FOURMIS POUDRE CONTRE FOURMIS INSECTES KILLER STOP POUX ROUGE POUDRE SPECIALE RAMPANTS TERRE DE DIATOMÉES INSECTICIDE BARRIERE FOURMIS STOP FOURMIS ECO BARRIERE FOURMIS ECO BARRIERE RAMPANTS ECO HALTE AUX RAMPANTS HALTE AUX FOURMIS HALTE AUX POUX ROUGE STOP MITE DIATOMACEOUS POUFRE VAZOR DE POUFRE</p>
<p><b>Numéro d'autorisation</b></p>	<p>FR-2022-0059-01-01</p>

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	-	100

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 2

#### 1.1. Identification du Méta RCP 2

<b>Identification</b>	Méta RCP 2
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 2</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

### 2. Composition du Méta RCP 2

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	96	97

#### 2.2. Type de formulation

WP - poudre mouillable
------------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide contre les poux rouges des volailles

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – dans les poulaillers. Pulvérisation des surfaces, des fentes et des fissures, des cachettes et des chemins empruntés par les insectes.
Méthode(s) d'application	Pulvérisation via un pulvérisateur à dos.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	50 - 52 g/m <sup>2</sup> (250 – 260 mL de produit dilué à 16%)/m <sup>2</sup> Fréquence : minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sac en PEBD de 2 kg dans une boîte en carton Seau de 1 kg/5 L, 2 kg/12, 5 L ou 2 kg/13 L en PP Sac en papier de 1 ou 2 kg avec une couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 ou 15 kg HDPE dans un sac en papier

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- La poudre doit être mélangée avec de l'eau pour obtenir une solution à 16 % (par exemple 1 kg de produit dans 5 L d'eau).
- La solution doit être appliquée par un pulvérisateur à dos.
- Le produit doit être bien agité avant et pendant l'utilisation.
- Le produit peut être utilisé contre les poux rouges des volailles :
  - Pour un traitement préventif : appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
  - Pour un traitement curatif : appliquer sur des surfaces infestées en absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit de manière à recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
- Pulvériser toutes les surfaces du poulailler, en particulier dans les fissures, les crevasses et les espaces vides du poulailler, où les insectes peuvent se cacher. Pour générer un revêtement uniforme des surfaces, pulvériser à une distance de 30 à 50 cm.
- Recouvrir l'ensemble des surfaces d'un film liquide blanc. Le film initialement humide sèche et laisse une surface de poussière blanche uniforme, qui permet l'efficacité du produit.
- Ne pas appliquer en vrac avec un pulvérisateur à lance.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.

#### **Poulaillers :**

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.

#### **Professionnels :**

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : en cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.



- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Protéger le produit de la lumière du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.

### 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom(s) commercial(aux)</b>	INSECTOSEC LIQUID PRO ANTIMITE INSECTICIDE LIQUIDE PRO TERRE DE DIATOME				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-02-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	96,31

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 3

#### 1.1. Identification du Méta RCP 3

<b>Identification</b>	Méta RCP 3
-----------------------	------------

## 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	-
----------	---

## 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

# 2. Composition du Méta RCP 3

## 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2	8,6
Isopropanol	Propan-2-ol	Co-formulant	67-63-0	200-661-7	26,8	29,9

## 2.2. Type de formulation

AE – Aérosol
--------------

# 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

## 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Aérosol inflammable catégorie 1 Irritation oculaire catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 3
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols.

	<p>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.</p> <p>P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P304+340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	<p>EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p>EUH 208 : Contient du citral. Peut produire une réaction allergique.</p>

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation avec une bombe aérosol contre les insectes rampants

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique - <i>Blatella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur - zones industrielles, collectivités, et maisons privées
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 150 mL (environ 9 -10 g)/m <sup>2</sup> Fréquence : minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Aérosol en fer blanc 250-750 mL

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Agiter bien le produit avant et pendant l'utilisation.
- Appliquer dans les fissures et crevasses et les espaces vides où les insectes peuvent se cacher.
- Appliquer sur les chemins des insectes.
- Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible.
- Pulvériser à une distance de 30 cm.
- L'application du produit génère un revêtement uniforme qui sèche rapidement et laisse une surface de poussière blanche uniforme.
- En raison du mode d'action lent du produit, la réduction de l'infestation est visible en 1 semaine.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- La durée d'utilisation doit être limitée à 30 minutes maximum.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.
- Éviter le contact avec les yeux.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Protéger du gel.
- Garder au frais.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.
- Le produit contient du propan-2-ol, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom(s) commercial(aux)</b>	<b>INSECTOSEC-INSEKTENSpray</b> <b>DIATERRANTS Spray</b> <b>DIATOSECT A</b> <b>KIESELGUR Spray</b> <b>RÖHNFRIED KIESELGUR Spray 400 ML</b> <b>IDAPLUS KIESELGUR Spray 400 ML</b> <b>AEROSOL DIATOMEÉ</b> <b>AEROSOL TERRE DE DIATOMEÉ</b> <b>ORO AEROSOL TERRE DE DIATOMEÉ</b> <b>K.PRO AEROSOL TERRE DE DIATOMEÉ</b>
-----------------------------------	--

KAPO AEROSOL TERRE DE DIATOMÉE  
 KAZO AEROSOL TERRE DE DIATOMÉE  
 STARWAX AEROSOL TERRE DE DIATOMÉE  
 STARWAX THE FABULOUS AEROSOL TERRE DE DIATOMÉE  
 DIATOMÉE AE  
 TERRE DE DIATOMÉE AE  
 ORO TERRE DE DIATOMÉE AE  
 K.PRO TERRE DE DIATOMÉE AE  
 KAPO TERRE DE DIATOMÉE AE  
 KAZO TERRE DE DIATOMÉE AE  
 STARWAX TERRE DE DIATOMÉE AE  
 STARWAX THE FABULOUS TERRE DE DIATOMÉE AE  
 TERRE DE DIATOMÉE AEROSOL  
 INSECTAN TERRE DE DIATOMÉE AEROSOL  
 DIGRAIN TERRE DE DIATOMÉE AEROSOL  
 OUT INSECT TD  
 DIATO BUG  
 FRANCODEX TERRE DE DIATOMÉE AEROSOL  
 DIATO AEX  
 DIATOMACEOUS AEROSOL  
 AEROSOL ANTI RAMPANTS  
 INSECTICIDE AEROSOL TERRE DE DIATOMÉE  
 KIESELGUR SPRAY 400 ML  
 DIATHOR TERRE DE DIATOMÉE  
 ARSENAL TERRE DE DIATOMÉE  
 IPC IOTOX RAMPANTS  
 PUMAFly DIATECO  
 DIATOKIL  
 ACTO TERRE DE DIATOMÉE  
 MORTIS TERRE DE DIATOMÉE  
 SUBITO TERRE DE DIATOMÉE AEROSOL  
 ABATOUT TERRE DE DIATOMÉE AEROSOL  
 K-OCIDE TERRE DE DIATOMÉE AEROSOL  
 AB7 ECOGENE INSECTICIDE TERRE DE DIATOMÉE  
 7 ARMOR INSECT CONTROL DIATOMÉE  
 VULCANO TERRE DE DIATOMÉE  
 LE FERMIER TERRE DE DIATOMÉE  
 OR BRUN PAIZIBLE - INSECTICIDE RAMPANTS TERRE DE DIATOMÉE  
 WINDHAGER UNGEZIEFERFREI SPRAY  
 UNGEZIEFER-STOP AEROSOL  
 UNGEZIEFER STOP SPRAY  
 UNGEZIEFERFREI SPRAY  
 SEDUMIN UNGEZIEFERFREI SPRAY  
 SEDUMIN UNGEZIEFER SPRAY  
 DEHNER UNGEZIEFERFREI SPRAY  
 DEGRO UNGEZIEFERFREI SPRAY  
 DEHNER UNGEZIEFER-STOP SPRAY  
 DEGRO UNGEZIEFER-STOP SPRAY  
 GRANDIOL AMEISEN-SPRAY  
 GRANDIOL UNGEZIEFER-SPRAY  
 VERMINIX SPRAY  
 SERPA DIATOMÉE SPRAY  
 STOP FOURMIS  
 INSECTES KILLER  
 TERRE DE DIATOMÉES INSECTICIDE  
 BARRIÈRE RAMPANTS

	<b>STOP FOURMIS ECO</b> <b>BARRIERE FOURMIS ECO</b> <b>BARRIERE RAMPANTS ECO</b> <b>HALTE AUX RAMPANTS</b> <b>HALTE AUX FOURMIS</b> <b>STOP MITE</b> <b>BARRIERE FOURMIS</b> <b>VAZOR DE AEROSOL</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-03-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	-	7,2
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance non active	67-63-0	200-661-7	28,5

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 4

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 4

#### 1.1. Identification du Méta RCP 4

<b>Identification</b>	Méta RCP 4
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 4</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 4

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	18	22

### 2.2. Type de formulation

AL - autre liquide
--------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 4

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette*. P102 : Tenir hors de portée des enfants*. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation*. P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. *Requis pour les usages non-professionnels.

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

#### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide avec un pulvérisateur à gâchette contre les poux rouges des volailles.**

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – Dans les poulaillers
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 250 mL/m <sup>2</sup> Fréquence: minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<u>Pour les professionnels :</u> Flacon pompe en PEHD de 500 mL, 750 mL ou 1 L Boîte en PEHD 5 L  <u>Pour les non-professionnels :</u> Flacon pompe en PEHD de 500 mL, 750 mL, 1 L



#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Agiter bien le produit avant et entre les utilisations.
- Pulvériser à une distance de 30 cm.
- L'application du produit génère un revêtement uniforme qui sèche rapidement et laisse une surface de poussière blanche uniforme.
- Appliquer 200 pulvérisations par m<sup>2</sup>.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

#### **Poulaillers :**

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.

#### **Professionnels :**

- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- **Durée d'exposition courte (jusqu'à 30 minutes) :**
  - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4

(le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).

**Durée d'exposition longue :**

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).

**Non professionnels :**

- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

**5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : en cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

**5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

**5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

**6. Autre(s) information(s)**

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.
- L'étiquette du produit devra mentionner que le produit contient du Aerosil® R 972 (nano).

**Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 4**

**1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit**

<b>Nom(s) commercial(aux)</b>	<b>INSECTOSEC LIQUID ANTI POUX ROUGE SPRAY INSECTICIDE LIQUIDE TERRE DE DIATOMÉE DIATERRANTS RTU DIATOSECT S</b>
-----------------------------------	--

	<b>DIATOMACEOUS PRÊT A L'EMPLOI TERRE DE DIATOMEES SPRAY ACTO TERRE DE DIATOMEES PULVERISATION MORTIS TERRE DE DIATOMEES PULVERISATION SUBITO TERRE DE DIATOMEES LIQUIDE WINDHAGER MILBEN-STOPP SPRAY MILBEN-STOP MILBENFREI SEDUMIN MILBEN-STOP SEDUMIN MILBENFREI VERMINIX LIQUID INSECTES KILLER STOP POUX ROUGE TERRE DE DIATOMEES INSECTICIDE HALTE AUX POUX ROUGE</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-04-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	61790-53-2	-	20

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 5

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 5

#### 1.1. Identification du Méta RCP 5

<b>Identification</b>	Méta RCP 5
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 5</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

### 2. Composition du Méta RCP 5

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

#### 2.2. Type de formulation

XX - autre
------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 5

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette* P102 : Tenir hors de portée des enfants* P103 : Lire l'étiquette avant utilisation* P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau *Requis pour les usages non-professionnels.

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

#### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Ruban adhésif contre les punaises de lit

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Punaise de lit - <i>Cimex lectularius</i> (nymphes et adulte)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur (maisons privées, appartements, hôtels, maisons de retraite, bateaux de croisières, etc ...). Un ruban adhésif doit être apposé sous ou le long du cadre du lit et dans d'autres zones où des punaises de lit peuvent apparaître, comme derrière les têtes de lit et les plinthes.
Méthode(s) d'application	Ruban adhésif
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Fréquence : après application, la bande reste efficace jusqu'à 12 mois. Un ruban contient 13 g/m <sup>2</sup> de substance active.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bandes de 30 ou 100 mètres enroulés, emballées dans des boîtes en carton.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
  - Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
  - Le produit est un ruban adhésif prêt à l'emploi qui est appliqué aux endroits où les punaises de lit sont présentes.
  - Fixer le ruban adhésif sous ou le long du cadre du lit et dans d'autres zones où les punaises de lit peuvent apparaître, comme derrière les têtes de lit et les plinthes, créant ainsi une barrière pour les punaises de lit.
  - En raison du mode d'action lent du produit, l'efficacité peut être observée après 1 semaine.
  - Convient comme mesure d'accompagnement dans le contrôle d'une infestation de punaises de lit :
    - Uniquement pour protéger les lits.
    - Uniquement en cas de faible infestation.
  - Il est recommandé que l'identification et le niveau d'infestation des punaises de lit soient effectués par un professionnel de la lutte antiparasitaire.
  - L'efficacité peut être réduite à des températures supérieures à 25°C.
- Pour les utilisateurs professionnels uniquement (par exemple, hôtel, maison de retraite, refuge pour sans-abris...) :**
- Le produit peut être utilisé dans le cadre d'une stratégie intégrée de lutte antiparasitaire, pour prévenir une infestation potentielle.
  - Vérifier régulièrement les zones traitées.
  - Vérifier l'infestation avant utilisation. En cas de début d'infestation, un autre produit à effet curatif doit être utilisé.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- Se laver les mains après utilisation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : en cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 5

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	INSECTOSEC TAPE				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-05-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	-	100

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 6

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 6

#### 1.1. Identification du Méta RCP 6

<b>Identification</b>	Méta RCP 6
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 6</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 6

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

#### 2.2. Type de formulation

WP - poudre mouillable
------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 6

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 6

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide contre les poux rouges des volailles

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adultes et nymphes)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – dans les poulaillers
Méthode(s) d'application	Pulvérisation par un pulvérisateur à dos.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	50 g/m <sup>2</sup> - 250 mL de produit dilué à 16% Fréquence : minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sac 2 kg PEBD dans une boîte en carton Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L et 2 kg/13 L PP Sac en papier de 1 ou 2 kg avec une couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg dans un sac en papier

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6



## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- La poudre doit être mélangée avec de l'eau pour obtenir une solution à 16 % (par exemple 1 kg de produit dans 5 L d'eau).
- La solution doit être appliquée par un pulvérisateur à dos.
- Le produit doit être bien agité avant et entre les utilisations.
- Le produit peut être utilisé contre les poux rouges des volailles :
  - Pour un traitement préventif : appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit de manière à recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
  - Pour un traitement curatif : appliquer sur des surfaces infestées en absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
- Pulvériser toutes les surfaces du poulailler, en particulier dans les fissures, les crevasses et les espaces vides du poulailler, où les insectes peuvent se cacher. Pour générer un revêtement uniforme des surfaces, pulvériser à une distance de 30 à 50 cm.
- Recouvrir l'ensemble de l'installation d'un film liquide blanc. Le film initialement humide sèche et laisse une surface de poussière blanche uniforme qui permet l'efficacité du produit.
- Ne pas appliquer en vrac avec un pulvérisateur à lance.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
- Porter un écran/visière.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : en cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Durée de stockage : 24 mois.

### 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 6

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom(s) commercial(aux)</b>	<b>INSECTOSEC S</b> <b>INSECTICIDE POUX ROUGE</b> <b>INSECTICIDE POUDRE TERRE DE DIATOMÉE</b> <b>DIATOSECT PRO</b> <b>IDAPLUS KIESELGUR PULVER</b> <b>PARASECT SIL</b> <b>INSECTICIDE POUDRE DIATOMÉE</b> <b>POUDRE POUX ROUGE DIATOMÉE</b> <b>TERRE DE DIATOMÉE INSECTICIDE POUDRE</b> <b>VERMINIX</b> <b>SERPA DIATOMÉE</b> <b>STOP POUX ROUGE</b> <b>HALTE AUX POUX ROUGE</b> <b>STOP MITE</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-06-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	-	100